

Rapport

Date de la séance du CE: 30 octobre 2013
Direction: Direction de l'économie publique
N° d'affaire: --
Classification: Non classifié

International School of Berne, Gümligen. Contribution à la nouvelle construction 2014-2016, crédit d'engagement pluriannuel / crédit d'objet

Table des matières

1	Résumé	2
2	Bases légales	2
3	Description du projet.....	2
3.1	Situation initiale	2
3.2	Caractéristiques du projet	3
3.3	Financement	4
3.4	Base juridique.....	5
4	Pourquoi un soutien du canton?.....	5
4.1	Importance pour le site économique.....	5
5	Conditions et charges	5
6	Rapport avec le programme gouvernemental de législature et d'autres planifications importantes.....	6
7	Répercussions financières, répercussions sur le personnel, l'informatique et les locaux.....	6
8	Répercussions sur les communes.....	6
9	Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société.....	6
10	Proposition.....	6



1 Résumé

L'International School of Berne (ISBerne) à Gümligen dispense un enseignement en anglais selon un plan d'études international. L'ISBerne accueille actuellement 300 élèves âgés de 3 à 19 ans. Leurs parents sont employés par des sociétés internationales dont le siège se trouve à Berne, ainsi que par l'Université de Berne, des ambassades ou des firmes suisses.

Les surfaces disponibles étant insuffisantes depuis plusieurs années, l'ISBerne veut construire un nouveau bâtiment sur le site de Siloah-Süd à Gümligen. Le projet comprend des salles de classe, des locaux pour un enseignement spécialisé, des bureaux et une double salle de gymnastique. Son coût est légèrement inférieur à 31 millions de francs.

L'ISBerne n'est pas en mesure de fournir à elle seule les investissements prévus. L'école est très importante pour le site économique du canton de Berne. En effet, la présence d'une école internationale de qualité est un atout de taille pour la compétitivité internationale du site. C'est pourquoi une contribution cantonale de cinq millions de francs est sollicitée.

2 Bases légales

- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP): articles 44, alinéa 1, lettre c, 46, 48, alinéa 2, lettre a, 49, 50, alinéa 3 et 52
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP) : articles 148 et 152

3 Description du projet

3.1 Situation initiale

L'ISBerne a ouvert ses portes à Muri-Gümligen en 1961. Sous forme de société anonyme depuis 2010 (International School of Berne AG), elle appartient au groupe américain K12, mondialement actif dans le domaine de l'éducation. C'est une filiale à 100 pour cent de la K12 International GmbH, domiciliée à Thoune.

L'ISBerne est une IB-one-world School, autrement dit elle suit l'International Baccalaureate-Curriculum (reconnu au niveau international) et propose son programme à des élèves âgés de 3 à 19 ans. L'objectif principal est de former les enfants et les jeunes en leur permettant de passer dans des écoles comparables de pays anglophones ou toute autre école internationale. Ce concept s'adresse aux familles qui, pour des raisons professionnelles, doivent être très mobiles au niveau international. L'offre de formation en langue anglaise comprend trois degrés:

- IB Primary Years Programme pour les élèves de 3 à 11 ans (Early Learning Center jusqu'à la 5^e)
- IB Middle Years Programme pour les élèves de 11 à 16 ans (de la 6^e à la 10^e)
- IB Diploma Programme pour les étudiants de 16 à 19 ans (11^e et 12^e)

300 élèves de 45 pays différents fréquentent actuellement l'ISBerne. Ils y passent en moyenne de trois à quatre ans. 90 pour cent des élèves vivent en ville de Berne ou dans l'agglomération, et 10 pour cent se déplacent depuis les cantons voisins. Les parents travaillent dans des entreprises internationales telles que Nestlé (Konolfingen), CSL Behring (Berne), 3M (Berthoud) ou Walgreens Boots Alliance (Berne), mais aussi dans des

ambassades, à l'Union postale universelle ou à l'Université de Berne. Certains sont employés par des hôpitaux ou des sociétés suisses (p.ex. Swisscom).

Les coûts d'exploitation scolaire sont financés par les écolages. Ceux-ci s'élèvent à 15 500 francs (Early Learning Center), 24 500 francs (Elementary, Grades 1-5), 27 900 francs (Secondary, Grades 6-8) et 31 000 francs (Secondary, Grades 9-12) par élève et par an. Ces montants concordent avec les écolages dans les autres écoles internationales de Suisse. Conformément à la loi sur l'école obligatoire, l'ISBerne touche en outre une contribution annuelle de 2000 francs par élève fréquentant l'école obligatoire. L'ISBerne emploie 45 enseignant-e-s et 9 autres collaborateurs/-trices.

Les locaux et les infrastructures sont insuffisants depuis des années. L'enseignement est dispensé dans plusieurs bâtiments dont certains sont très vieux. Il manque un campus unique: c'est pourquoi l'ISBerne prévoit depuis plusieurs années de faire construire conjointement avec la commune de Muri-Gümligen un nouveau bâtiment sur le site de Siloah-Süd.

3.2 Caractéristiques du projet

Le projet de construction de l'ISBerne, intitulé «Campus 2014», comprend un bâtiment scolaire avec des salles de classe, des locaux pour l'enseignement spécialisé, des bureaux et une double salle de gymnastique. Le programme de répartition des locaux comprend 28 salles de classe de surfaces variables, 11 locaux spéciaux, une aula, 14 bureaux, une cour de récréation ainsi qu'une double salle de gymnastique avec un terrain de sport extérieur et un vestiaire. Jusqu'à 400 élèves devraient pouvoir être ainsi accueillis. La réserve de locaux est suffisante pour un développement à plus long terme. L'autorisation a été accordée pour le projet de construction d'un corps de bâtiment d'un étage avec toit horizontal largement végétalisé et façade ventilée en matériau dérivé du bois pour le bâtiment scolaire, ainsi que d'un cube plus élevé de style identique pour la double salle de gymnastique. Les travaux devraient débuter au premier trimestre 2014 et l'emménagement est prévu pour le premier semestre 2015. L'ISBerne collaborera étroitement avec la fondation Siloah avoisinante pour ce qui est de l'approvisionnement, du nettoyage et de l'entretien.

En dehors des horaires scolaires, la double salle de gymnastique sera mise à disposition de la commune de Muri-Gümligen pour les associations sportives et le sport populaire.

Le terrain du site de Siloah-Süd, propriété de la commune bourgeoise de Berne, est cédé en droit de superficie. La rente du droit de superficie s'élève à 100 000 francs par année.

L'aménagement de la route de desserte sera financé par la commune de Muri-Gümligen, l'ISBerne, la fondation Aarhus et la fondation Nathalie.

Coûts d'investissement

Les coûts suivants sont budgétés pour la réalisation du projet «Campus 2014» (état au 23.08.2013; précision de +/- 10 pour cent):

Bâtiment scolaire & double salle de gymnastique	CHF
Gros-œuvre	20 500 000
Aménagements locatifs	3 900 000
Equipement	4 900 000

Aménagements extérieurs (y. c cour de récréation, trois terrains de sport et des places de parc)	1 500 000
Total	30 800 000
dont aménagements locatifs, aménagement extérieurs et équipements	10 300 000

3.3 Financement

L'ISBerne ne réalise pas elle-même le bâtiment scolaire et la double salle de gymnastique. La Schweizerische Mobiliar Asset Management AG, Berne réalise le gros-œuvre de l'installation (CHF 20,5 millions), qui sera louée à l'ISBerne. Le bail, d'une durée de 20 ans, peut être renouvelé plusieurs fois. Le loyer versé par l'ISBerne s'élèvera à environ 1,2 million de francs par année. La société mère K12 International GmbH se porte garante du loyer à l'égard de l'investisseur pour toute la durée du bail. La Holding K12 Inc., dont le siège se trouve à Hemdon (USA), compte plus de 500 écoles réparties dans le monde entier et proposant le programme International Baccalaureate. Elle ne construit et ne possède aucun immeuble, mais loue les locaux nécessaires.

L'ISBerne financera les aménagements locatifs et l'équipement nécessaires pour l'école (CHF 10,3 millions).

La répartition de ce financement figure dans le tableau ci-dessous :

	CHF
Prestations propres ISBerne	4 300 000
Sponsoring, donation (attendus)	1 000 000
Subvention d'investissement du canton	5 000 000
Total	10 300 000

La subvention d'investissement du canton, qui s'élève à 5 millions de francs au total, a été fixée compte tenu du projet lui-même, de son importance pour le site économique et des besoins financiers. La capacité de rendement de l'ISBerne ne lui permet pas de réunir plus de 4,3 millions de francs. Comme le canton de Berne manque de grandes sociétés employant de nombreux collaborateurs étrangers, il n'est pas possible de compter sur une contribution substantielle de la part des entreprises, qui viendrait compléter les donations et le sponsoring prévus. En l'absence de bases légales, la Confédération n'est pas non plus en mesure de verser une subvention d'investissement.

Une contribution du Fonds du sport à la construction de la double salle de gymnastique a été envisagée, mais n'a pas été retenue car il n'est pas possible de subventionner un tel organisme privé.

La commune de Muri-Gümligen apporte les contributions indirectes suivantes: elle co-finance la route de desserte et renonce à prélever la plus-value en matière d'aménagement auprès de la commune bourgeoise de Berne dans le cadre du contrat d'infrastructure, de même qu'à toucher la rente de droit de superficie sur le site actuel. La commune a de plus laissé entrevoir à l'ISBerne la possibilité d'une réduction des taxes relatives au permis de construire et des taxes de raccordement.

3.4 Base juridique

La base juridique de la subvention d'investissement sera créée par un arrêté du Grand Conseil. Cette procédure est expressément prévue à l'article 44 LFP et s'applique lorsque la dépense constitue un cas particulier. On peut citer comme exemple d'une telle procédure la contribution 2006-2008 à l'extension de l'infrastructure de l'aéroport de Berne-Belp (ACE 0144 du 23 mars 2006). Il ne semble pas indiqué ici de créer une base juridique sous forme de loi spéciale, puisqu'il n'existe aucun établissement scolaire comparable dans le canton de Berne et qu'il n'est pas prévu d'apporter d'une manière générale un soutien aux infrastructures des écoles privées.

4 Pourquoi un soutien du canton?

4.1 Importance pour le site économique

Une offre scolaire internationale est très importante à plusieurs égards pour le site bernois. L'ISBerne est la seule école de langue anglaise du canton qui propose l'International Baccalaureate-Programme. L'existence d'une école internationale est un facteur décisif pour le choix du site par les sociétés étrangères. En règle générale, les collaborateurs de ces entreprises ne restent ici que quelques mois ou au plus quelques années et dépendent donc d'une offre scolaire en anglais et d'un plan d'études international. La fréquentation de l'école publique serait une option lourde et peu attractive pour ces familles et pour les écoles concernées. La qualité de l'enseignement, mais aussi les infrastructures d'une école sont décisives pour le choix du site d'une entreprise. Les entreprises suisses engagent elles aussi de plus en plus de spécialistes venant de l'étranger, qu'il est clairement plus difficile de recruter en l'absence d'une école internationale attractive. Quant aux employés des quelque 100 ambassades, représentations et organisations internationales établies à Berne, ils ont aussi besoin d'une ISBerne dynamique et offrant un enseignement de qualité.

5 Conditions et charges

L'Office de l'économie bernoise (beco) est chargé de la mise en œuvre, avec les charges suivantes obligatoires:

- Les contributions représentent des contributions maximales. Des dépassements de crédit ultérieurs ne pourront pas être pris en compte.
- La promesse de contribution est limitée à cinq ans.
- Si la nouvelle construction n'est réalisée que partiellement, la contribution cantonale sera réduite en conséquence. La subvention le sera aussi si les prestations propres ou le sponsoring et les donations sont inférieurs à ce qui était prévu.
- Des paiements partiels sont possibles en fonction des investissements effectivement réalisés, jusqu'à 80 pour cent du montant ayant fait l'objet d'un décompte.

- S'il en fait la demande, le beco doit se voir communiquer tout renseignement nécessaire au contrôle et à la surveillance et doit avoir accès au dossier.

Le beco est autorisé à formuler des conditions et des charges supplémentaires.

6 Rapport avec le programme gouvernemental de législature et d'autres planifications importantes

Le canton de Berne propose des conditions générales attrayantes à l'économie afin de «stimuler l'innovation et la compétitivité», l'une des priorités du programme gouvernemental de législature 2011-2014. La création d'une offre scolaire internationale est une mesure de la Stratégie de croissance (version 2007) qui, en raison de différents facteurs externes, peut être réalisée aujourd'hui seulement.

7 Répercussions sur les finances, l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux

Le projet n'entraîne pas de répercussions financières en dehors des subventions demandées. Deux millions de francs sont inscrits au budget 2014 et une somme identique au plan financier 2015-2017. La planification du versement d'un million de francs prévu à l'origine en 2013 doit être revue dans le cadre des investissements de la Direction de l'économie publique. Il n'y a aucune répercussion sur le personnel ou sur les infrastructures.

8 Répercussions sur les communes

Les répercussions sur les communes sont positives. Le nouveau bâtiment de l'International School of Berne présente des avantages non seulement pour la commune de Muri-Gümligen, mais aussi pour d'autres communes de la région de Berne et du canton. Leur attractivité en tant que site d'implantation pour les entreprises et cadre de vie en est augmentée.

9 Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société

L'ISBerne joue un rôle important pour la capitale, la Suisse et le site économique du canton de Berne. Sans offre scolaire internationale attractive, il est de plus en plus difficile pour les sociétés internationales et suisses de recruter du personnel qualifié.

10 Proposition

Vu ces explications, nous vous prions d'approuver le projet d'arrêté ci-joint.